

Rapport annuel 2022

www.justitia40.ch

PROJET
Justitia^{4.0}

Sommaire

1	Projet Justitia 4.0	5
1.1	Introduction au projet général Justitia 4.0	5
1.2	Organisation du projet général Justitia 4.0	5
1.3	Gestion et pilotage du projet général Justitia 4.0	6
1.4	Budget et comptes 2022	7
1.5	Coordination et échange	7
2	Projets et autres domaines	11
2.1	Plateforme « Justitia.Swiss »	11
2.2	Application dossier judiciaire électronique (ADJ)	11
2.3	Gestion du changement (transformation)	13
2.4	Sécurité	14
2.5	Communication	15
2.6	Législation, droit et autres activités d'ordre juridique	16

Cher lecteur, chère lectrice,



Le projet Justitia 4.0 a connu une année riche, intense et fructueuse, au cours de laquelle de nouveaux progrès importants ont été réalisés sur la voie de la transformation numérique de la justice suisse. Une étape clé a été franchie avec les [adjudications](#) pour le développement et l'exploitation technique de la plateforme sécurisée « Justitia.Swiss ». Nous sommes convaincus d'avoir trouvé deux partenaires suisses très compétents et expérimentés avec Zühlke Engineering SA et ELCA Informatique SA. Ils ont d'ores et déjà démarré les travaux avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme. Le développement de la plateforme se base sur la [législation](#) prévue (projet de loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire - LPCJ), le mandat de projet et les exigences de base élaborées par les groupes d'experts. Dans le cadre du développement, les exigences les plus élevées s'appliquent à la [sécurité de l'information](#) et à la protection des données. Un concept SIPD a été élaboré à cet effet.

Pour pouvoir communiquer par voie électronique, les dossiers doivent être gérés de façon numérique. C'est pourquoi une solution permettant de travailler de manière conviviale et efficace avec le dossier électronique est recherchée : l'[Application dossier judiciaire électronique \(ADJ\)](#). Le projet Justitia 4.0 a analysé, de manière approfondie en 2022, deux variantes possibles pour l'acquisition d'une telle ADJ, à savoir la reprise du poste de travail judiciaire autrichien et l'acquisition d'une solution de marché dans le cadre d'un appel d'offres selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'étude de faisabilité du poste de travail judiciaire autrichien a été poursuivie au moyen de trois installations tests (Proof of concept – PoC).

Le travail numérique va entraîner des changements majeurs dans le travail quotidien de milliers de personnes actives dans le secteur judiciaire ainsi qu'au sein des études d'avocats et de leur personnel. Le projet de [gestion du changement \(transformation\)](#) accompagne les autorités judiciaires dans leur transition numérique en leur fournissant conseils et soutien. En 2022, de nouvelles étapes ont pu être franchies dans la mise en œuvre du concept de transformation. Ainsi, le programme des ambassadeurs a démarré avec un événement de lancement en novembre 2022. Une nouvelle offre de prestations de services a été créée pour soutenir les autorités judiciaires.

Les huit groupes d'experts continuent de suivre et soutenir les travaux au sein du projet. Ainsi, les groupes d'experts, Tribunaux et Ministères publics ont notamment travaillé de manière intensive sur les exigences fonctionnelles et non fonctionnelles de l'ADJ, et le groupe d'experts Transformation a participé à l'élaboration des offres de prestations de services. Le groupe d'experts Droit a élaboré un guide pour l'adaptation des lois cantonales de procédure administrative en vue de l'introduction de la communication électronique via la plateforme « Justitia.Swiss ». À l'automne, la cinquième séance plénière des groupes d'experts a réuni tous ses membres, ainsi que les ambassadeurs. Ils ont pu s'informer sur l'état d'avancement du projet et sur la suite des travaux de leurs groupes respectifs.

La [communication](#) sur le projet, son avancement et les étapes clés passe notamment par le site web [justitia40.ch](#) entièrement remanié, la newsletter trimestrielle et LinkedIn. L'équipe a présenté le projet Justitia 4.0 lors de nombreux événements, notamment lors d'ateliers organisés par la Fédération suisse des avocats.

La direction du projet remercie les membres des organes directeurs du projet pour le suivi des travaux et les décisions de pilotage qu'ils ont prises. Nous remercions en particulier les membres qui ont quitté le comité de projet au cours de l'année, Paul Tschümperlin, coprésident du comité de projet, malheureusement décédé entre-temps, ainsi qu'Urs Hodel, Hans-Ruedi Troxler et Stéphane Forestier. Nous remercions l'équipe du projet pour son engagement sans faille, les membres des groupes d'experts pour leurs conseils avisés et leur dévouement, ainsi que les ambassadeurs pour leur volonté de porter le projet dans leurs organisations. Ensemble, nous continuerons à faire progresser la numérisation de la justice en 2023. Des décisions capitales doivent être prises, notamment en ce qui concerne l'ADJ. Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'organiser un autre événement national à l'automne 2023, auquel seront conviés les mandants du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif ainsi que les dirigeants des autorités judiciaires. Nous suivrons également avec intérêt les discussions parlementaires sur la LPCJ.

Jacques Bühler
Chef de projet général

The image features a complex 3D geometric composition. It consists of numerous rectangular blocks of varying heights and widths, arranged in a way that creates a sense of depth and perspective. The color palette is primarily red and blue, with the red blocks appearing to be illuminated from above, casting soft shadows on the blue blocks below. In the upper left corner, there is a large, white, stylized cross-like shape that partially overlaps the red blocks. The overall aesthetic is modern and architectural.

1 **Projet
Justitia 4.0**

1.1 Introduction au projet général Justitia 4.0

Sur mandat des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police ainsi que de la Conférence de la justice, le projet Justitia 4.0 a pour but la numérisation du système judiciaire suisse. Les avocats participent également à ce projet. L'objectif du projet général Justitia 4.0 est de remplacer le dossier physique actuel par le dossier électronique. À l'avenir, la communication électronique dans le domaine judiciaire entre les différents acteurs à la procédure ainsi que la consultation du dossier se dérouleront, pour toutes les étapes de la procédure civile, pénale et administrative, sous forme électronique par le biais de la plateforme judiciaire sécurisée « Justitia.Swiss ».

Plus de 15'000 collaboratrices et collaborateurs des tribunaux et ministères publics à tous les niveaux de notre État fédéral sont concernés, ainsi qu'environ 12'000 avocats et leur personnel.

Plus de 15'000 collaboratrices et collaborateurs des tribunaux et ministères publics à tous les niveaux de notre État fédéral sont concernés, ainsi qu'environ 12'000 avocats et leur personnel. Les autorités d'exécution des peines et mesures communiqueront elles aussi par le biais de la plateforme « Justitia.Swiss ».

Parallèlement au projet Justitia 4.0, une base légale est élaborée pour introduire une obligation de communiquer par voie électronique et de tenir les dossiers au format électronique. La procédure législative est menée par l'Office fédéral de la justice (OFJ).

Pour les autorités judiciaires, une application dossier judiciaire électronique sera également développée ou acquise, dont les fonctionnalités permettront de gérer, de traiter et de transmettre un dossier électronique de manière efficace et conviviale.

1.2 Organisation du projet général Justitia 4.0

Complexité et besoins en ressources croissants

La complexité et les besoins en ressources augmentent au fur et à mesure de l'avancement du projet Justitia 4.0 comprenant la plateforme, l'Application dossier judiciaire électronique (ADJ) et la gestion du changement (transformation). Pour répondre à ces besoins, le projet Plateforme s'est renforcé avec l'engagement d'un chef de projet. Patrick Münch coordonne notamment le développement et l'exploitation de la plateforme avec les sociétés externes Zühlke et ELCA. Le service de la communication a reçu le soutien de Jézael Fritsche, experte en communication de langue maternelle française, et le service juridique de Chantal Neuschwander. Pour répondre aux besoins futurs en ressources, un appel d'offres OMC pour un pool de ressources a été lancé en novembre 2022. L'appel d'offres comprend quatre lots visant à recruter des personnes dans les domaines du changement numérique/de la transformation/du déploiement, du développement de produits, de la sécurité des services TIC et de la gestion de la qualité et des risques. Les adjudications sont prévues pour le deuxième trimestre 2023. Le but est de bénéficier de spécialistes qui peuvent être intégrés rapidement au sein du projet en fonction des besoins.

Fin 2022, l'équipe comptait quatorze personnes au total :

- Franz Achermann, Architecte IT
- Rahel Aebischer, Experte en transformation
- Jérôme Barraud, Stakeholdermanagement et division juridique
- Nadine Buchs, Project Management Office (PMO)
- Jacques Bühler, Chef de projet général
- Marius Erni, Chef de projet ADJ
- Jézael Fritsche, Experte en communication
- Monika Gysin, Responsable communication & médias
- André Mäder, Chief Information Security Officer (CISO)
- Fabienne Meyer, Business Analyst & Product Owner Plateforme
- Vital Meyer, Chef de projet général suppléant
- Patrick Münch, Chef de projet Plateforme
- Chantal Neuschwander, Division juridique
- Balawijitha Waeber, Cheffe de projet Transformation

Outre l'équipe de projet, les huit groupes d'experts ont continué à fournir un travail précieux en apportant leur expertise, en élaborant des documents et en les révisant. Des réunions de coordination des groupes d'experts d'une demi-journée ont également été organisées à quatre reprises en 2022 avec la participation de représentants des utilisateurs et de représentantes des délégués à la protection des données. La réunion plénière des groupes d'experts en novembre 2022 s'est à nouveau tenue en présentiel pour la première fois après la pause due au coronavirus. Elle a permis aux plus de 150 personnes présentes de s'informer et d'échanger.

Application dossier judiciaire électronique (ADJ)

Le projet Justitia 4.0 est suivi depuis le début par une gestionnaire externe de la qualité et des risques (GQR), qui l'a évalué de manière critique. En 2022, elle a émis des recommandations dans deux rapports à l'intention de la direction générale et des organes directeurs du projet. La GQR a constaté des progrès notables dans les projets Plateforme et Transformation, ainsi que dans les secteurs de la communication et de la législation. Dans le projet Application dossier judiciaire électronique (ADJ), des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires pour faire avancer ce projet complexe, qui se trouve encore dans sa phase d'initialisation.

1.3 Gestion et pilotage du projet général Justitia 4.0

Conformément à sa gouvernance, le projet Justitia 4.0 est piloté, au niveau stratégique, par le comité de pilotage et, au niveau opérationnel supérieur, par le comité de projet.

Florian Düblin, nouveau coprésident du comité de pilotage

Florian Düblin, secrétaire général de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), est le nouveau coprésident du [comité de pilotage](#) depuis le 1er janvier 2022. Il préside le comité avec le juge fédéral Nicolas von Werdt. Le comité de pilotage s'est réuni trois fois au cours de l'année sous revue. Il a pris les décisions suivantes durant ces séances : le 7 février, il a approuvé le budget 2023, le plan directeur ajusté, la planification sur deux ans et le rapport GQR 2/2021. Le 13 juin, il a approuvé les principes directeurs de l'ADJ et le rapport GQR 1/2022 et a adopté les comptes annuels 2021 ainsi que le rapport de l'organe de révision. Lors de sa réunion du 21 septembre, il a discuté et approuvé le concept de communication de crise.

Quatre nouveaux membres et une nouvelle coprésidente au comité de projet

Le [comité de projet](#) a connu quatre changements au cours de l'année en raison des départs à la retraite de Paul Tschümperlin (coprésident), Urs Hodel, Hans-Ruedi Troxler et Stéphane Forestier. Les nouveaux membres sont Verena Lauber, secrétaire générale du Pouvoir judiciaire du canton d'Argovie, Nicolas Lüscher, secrétaire général du Tribunal fédéral, Fabien Gasser, procureur général à Fribourg et Nele Hubaut, secrétaire générale du Pouvoir judiciaire du canton de Neuchâtel. Barbara Koch, secrétaire générale du Tribunal cantonal de Lucerne, a été élue nouvelle coprésidente aux côtés de Patrick Becker.

Le comité de projet s'est réuni six fois au cours de l'année. Au niveau du projet général Justitia 4.0, il a approuvé les comptes annuels 2021 et le rapport d'audit, le budget 2024 ainsi que les deux rapports GQR rédigés au cours de l'année. En outre, il a discuté de la convention intercantonale « Justitia.Swiss » qui sera adoptée l'année suivante. Dans le projet Plateforme, il a approuvé les adjudications aux entreprises Zühlke Engineering SA et ELCA Informatique SA pour le développement et l'exploitation de la plateforme « Justitia.Swiss ». Il a également adopté le concept technique relatif aux scénarios de la plateforme « Justitia.Swiss ». Le projet ADJ a donné lieu à de nombreuses discussions. Dans ce domaine, le comité de projet a soutenu la poursuite du processus sur la base de l'enquête sur le poste de travail électronique de la justice, qui a été réalisée en 2021 et qui a fait apparaître la préférence des autorités judiciaires pour une solution complète d'application de dossier judiciaire. Il en résulte que deux variantes d'acquisition d'une ADJ ont été poursuivies, à savoir la reprise de la solution autrichienne ou l'acquisition sur le marché par le biais d'un appel d'offres OMC, la première étant prioritaire, notamment en termes d'utilisation des ressources. Le comité de projet a également adopté des principes directeurs sur l'ADJ ainsi que l'étude de faisabilité (1re phase) de la solution autrichienne. Dans le cadre du projet Transformation, il a approuvé l'attribution du marché à la société Leif pour soutenir l'équipe de transformation. De plus, il a entériné les concepts relatifs aux ambassadeurs et au conseil et développement des compétences des autorités judiciaires, afin de leur permettre de gérer au mieux le changement numérique. Dans le domaine de la communication, il a adopté les concepts de communication de crise et de communication politique.

Le comité de projet et le comité de pilotage se sont également réunis pour une retraite commune, au cours de laquelle les nouveaux partenaires pour le développement et l'exploitation technique de la plateforme, Zühlke et ELCA, se sont présentés. Ils ont expliqué les étapes à venir du développement de la version de base de la plateforme « Justitia.Swiss ». Un point central des discussions qui ont suivi concernait la sécurité informatique et les risques résiduels.

La [direction du projet](#) a géré le projet général selon le rythme de réunions suivant : chaque semaine, le chef de projet général et son suppléant se sont rencontrés pour faire un point de situation. Des réunions de restitution de l'état des projets ont eu lieu toutes les deux semaines avec les responsables des projets Plateforme, Application dossier judiciaire électronique et Transformation, ainsi qu'avec les services de la communication et du droit. L'équipe de projet au complet s'est réunie toutes les deux semaines pour approfondir et débattre de certains sujets. Elle a également participé à un atelier sur l'agilité et à deux retraites de formation d'équipe.

1.4 Budget et comptes 2022

Le projet Justitia 4.0 est financé à parts égales par les organes exécutifs de la CCDJP et les tribunaux, le Tribunal fédéral couvrant 50% de la part des tribunaux.

Justitia 4.0 clôt l'année 2022 avec un budget total de projet général de CHF 7,4 millions (année précédente : CHF 4,9 millions) et un montant non utilisé des dépenses d'environ CHF 3,3 millions. Les dépenses se sont donc élevées à CHF 4,1 millions (année précédente : CHF 2,52 millions). Le budget non utilisé est reporté en 2023.

Le budget 2022 n'a pas été épuisé, car les travaux de réalisation de la plateforme « Justitia.Swiss » ont démarré plus tard que prévu, au troisième trimestre 2022, et certaines ressources du projet n'ont pas été utilisées.

Le rapport de révision (révision restreinte) a été rédigé par le Contrôle des finances du canton de Bâle-Ville. La révision atteste la comptabilité correcte et transparente du projet Justitia 4.0 qui respecte la gouvernance définie.

1.5 Coordination et échange

Coordination avec le programme d'Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP)

Le programme d'Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP) se positionne du programme d'harmonisation informatique vers un centre de compétences pour la transformation numérique au sein de la justice pénale, qui apporte son soutien à toutes les parties prenantes et tous les partenaires de la chaîne pénale. [Les lignes directrices HIJP](#) élaborées au cours de l'année sous revue en constituent la base et définissent les principales missions du programme HIJP : le développement continu des standards informatiques, la circulation des données et des documents entre les acteurs de la chaîne pénale, les services de conseil et le soutien aux alliances.

Dans le domaine du flux de données et de documents, le projet général Justitia 4.0, avec la plateforme « Justitia.Swiss » et l'Application dossier judiciaire électronique, fournit les pièces maîtresses pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation électronique du dossier. Ainsi, et avec les prestations de gestion du changement, Justitia 4.0 contribue à des résultats déterminants pour la mise en œuvre des objectifs du programme HIJP. Dans l'exécution des peines, [le Dossier d'exécution des peines \(eDEP\)](#) permettra la gestion électronique des dossiers et la connexion à la plateforme judiciaire. [Le groupe de travail Droit au sein de l'exécution des peines \(GT Droit EP\)](#) s'occupe des questions juridiques et de la législation concernant la numérisation dans l'exécution des peines. L'organe consultatif permanent veille à ce que les bases juridiques nécessaires soient créées pour la communication électronique dans le domaine judiciaire, y compris la consultation électronique du dossier. Le GT Droit EP se coordonne en permanence avec le groupe d'experts Droit de Justitia 4.0.

La garantie du flux numérique de données et de documents entre les différentes autorités est assurée par [le service Standards informatiques pour la chaîne pénale \(Sicap\)](#). Grâce à la gestion et au développement continu des normes informatiques, Sicap constitue la base d'un échange électronique fluide de données et de documents entre les acteurs de la chaîne pénale. Pour ce faire, les transitions ou les interfaces respectives doivent être harmonisées avec les normes informatiques. En collaboration avec le projet Justitia 4.0, la question de savoir comment décrire des structures entières de dossiers de manière standardisée est également mise en lumière.

De plus amples informations sur les activités de HIJP sont disponibles dans le [rapport annuel 2022](#).

Échange d'informations avec divers projets et organisations

Le projet général Justitia 4.0 entretient des échanges avec différentes autorités judiciaires, organisations et fournisseurs. Il s'agit d'informer les autorités judiciaires concernées (tribunaux et ministères publics) de l'état d'avancement du projet général Justitia 4.0 et des prestations propres qu'elles doivent fournir, de proposer un échange d'expériences et de connaissances avec des représentants de projets de numérisation, ou de comparer les offres de divers fournisseurs, par exemple de solutions logicielles (applications métier) pour les autorités judiciaires.

À titre d'exemple, voici les principales organisations partenaires avec lesquelles de telles rencontres ont eu lieu :

Projets de numérisation similaires

- **Programme Joining Forces (JF) (Ministère public de la Confédération)** : le programme Joining Forces vise à faire entrer la procédure pénale fédérale dans l'ère numérique. L'objectif principal est le dossier électronique. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année afin d'échanger des expériences et d'identifier des synergies.
- **OFDF/DaziT** : avec le programme DaziT, l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF) entend simplifier et numériser ses processus et faire évoluer son organisation. La discussion a porté sur les mesures de transformation et de communication.
- **Seco EasyGov** : EasyGov.swiss est le guichet en ligne de l'administration pour les entreprises et propose des services administratifs numériques. Une réunion d'échange a permis de présenter les projets les uns aux autres.
- **Centre national de cybersécurité (NCSC)** : le NCSC est le point national de signalement et de contact en cas de cyber-incidents et aide les entreprises et la population à y faire face. Un premier échange a eu lieu au cours de l'année de référence.
- **Réunions de participation E-ID** : le projet Justitia 4.0 suit avec intérêt les travaux relatifs à la nouvelle loi sur l'e-ID et participe aux réunions de participation.
- **Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO)** : les exigences des archives pour l'archivage durable des dossiers judiciaires électroniques sont reprises par le projet général Justitia 4.0 et intégrées dans le catalogue des exigences de l'Application dossier judiciaire électronique.

Autorités judiciaires

Les échanges avec les autorités judiciaires concernées sont essentiels. Lors de ces entretiens en direct, il s'agit d'expliquer l'importance de Justitia 4.0 pour les organisations et le calendrier. Les efforts propres à fournir par les autorités (p. ex. planification du projet, équipement des postes de travail et des salles d'audience), afin qu'elles soient prêtes à traiter la communication et la consultation du dossier par voie numérique dès l'entrée en vigueur de la LPCJ représentent un point central des discussions. Au cours de l'année sous revue, des entretiens et des présentations du projet ont eu lieu avec les autorités judiciaires des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Berne, de Genève, du Jura, de Soleure, de Schwytz, de Thurgovie, d'Uri, de Vaud et de Zurich, ainsi qu'avec les tribunaux de première instance de la Confédération.

Parlement

Le projet général Justitia 4.0 suscite également l'intérêt du Parlement. Il a déclenché plusieurs questions à l'heure des questions. Les responsables du projet ont clarifié ces questions lors d'un entretien personnel avec le conseiller national Jörg Mäder.

La sous-commission 1 de la Commission des finances du Conseil national s'est réunie pour une séance d'une journée, qu'elle a consacrée en grande partie au projet général Justitia 4.0. Des échanges passionnants ont eu lieu sur les objectifs et l'état d'avancement, l'organisation, les implications juridiques ainsi que l'informatique et les mesures de sécurité. Les participants du côté du projet général Justitia 4.0 étaient les coprésidents du comité de pilotage et la coprésidente du comité de projet, ainsi que le chef de projet général et d'autres membres de l'équipe de projet.

Fournisseurs d'applications métier et communautés

Les autorités judiciaires confient l'exploitation de leurs applications métier (Juris, Tribuna) à des sociétés informatiques privées. Pour que l'intégration des systèmes (application métier, plateforme « Justitia. Swiss », ADJ) fonctionne parfaitement, il est important de se concerter suffisamment tôt. Divers contacts ont donc eu lieu au cours de l'année de référence dans le cadre de l'étude de faisabilité et au niveau de la direction du projet.

Les membres du projet ont également fourni des informations sur l'état d'avancement des travaux lors d'événements organisés par l'alliance Tribuna ou la communauté Juris.

Étapes suivantes

Les échanges avec des projets et organisations en situation similaire dans le contexte fédéral ainsi qu'avec des cantons et tribunaux s'avèrent essentiels. Les contacts avec les autorités judiciaires seront intensifiés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

The background features a collection of 3D rectangular blocks of various sizes and orientations, rendered in a vibrant red color. These blocks are set against a dark blue gradient background that transitions from a deep navy at the top to a lighter, purplish-blue at the bottom. The lighting creates soft shadows and highlights on the edges of the blocks, giving them a sense of depth and volume. The overall composition is abstract and modern.

2 Projets et autres domaines Justitia 4.0

2.1 Plateforme « Justitia.Swiss »

Appel d'offres et adjudications pour le développement et l'exploitation de la plateforme « Justitia.Swiss »

L'appel d'offres pour une version de base adaptable de la plateforme « Justitia.Swiss » a été publié sur le site simap.ch le 21 juillet 2021. L'appel d'offres portait sur les services de base et des options jusqu'en 2035. Une procédure sélective en deux temps a été privilégiée.

Zühlke, partenaire pour le développement

ELCA, partenaire pour l'exploitation technique

Pour la première phase de la procédure d'achat, des critères de sélection ont été formulés pour le partenaire de développement (lot 1) et le partenaire d'exploitation technique (lot 2). Sur les quelques 30 soumissions reçues, quatre soumissionnaires par lot ont été pré-qualifiés fin 2021 en fonction de leur capacité à répondre aux critères de sélection. La deuxième phase de l'appel d'offres, avec la soumission d'offres, a été lancée au cours du premier trimestre 2022. Les présentations des offres ont eu lieu en juin 2022. Lors de l'évaluation des offres, les critères de qualité ont été pondérés à 55%, les coûts et les prix à 25% et la présentation des solutions à 20%. Les entreprises Zühlke Engineering SA de Schlieren pour le développement et ELCA Informatique SA de Lausanne pour l'exploitation technique de la plateforme « Justitia.Swiss » ont été retenues en juillet. Zühlke a réussi à démontrer, dans le cadre de son offre, sa grande compétence et son expérience dans le domaine du design axé sur l'utilisateur. Parallèlement, l'entreprise dispose d'une vaste expertise dans les domaines de l'open source, de la protection des données et de la sécurité de l'information. ELCA a convaincu par sa grande expérience dans l'exploitation de plateformes similaires et par son offre d'assistance complète et de haute qualité dans toutes les langues nationales ainsi que par son organisation opérationnelle professionnelle.

Phase préparatoire

Le coup d'envoi du développement de la plateforme a été donné le 31 août, lorsque les équipes de Zühlke, d'ELCA et du projet Justitia 4.0 se sont rencontrées pour un premier échange. Une quinzaine de personnes issues des domaines de la sécurité informatique, de la conception de l'interface utilisateur (UX design), de l'architecture logicielle, de la gestion de projet et de l'accompagnement des clients (account management) se sont réunies pour établir les modes de travail, identifier les principaux domaines d'activité et délimiter les attentes.

Mise en place de bases techniques, fonctionnelles et architecturales lors de la phase de préparation

Au cours de la phase préparatoire, qui durera jusqu'en janvier 2023, l'équipe a mis en place les conditions techniques, professionnelles et organisationnelles nécessaires au développement et à la programmation de la plateforme. Ainsi, une approche agile a été définie en tant que méthode de travail, ainsi que les outils de travail, canaux de communication, rythme des réunions, etc. Des bases techniques, fonctionnelles et architecturales ont également été établies et des décisions de principe ont été prises, qui ouvrent la voie au développement de la plateforme.

Étapes suivantes

La prochaine étape du projet consistera à développer, tester et améliorer la version de base (Minimum Viable Product) de la plateforme en plusieurs itérations jusqu'au début de 2024. Cette version de base ne pourra pas encore représenter tous les cas de figure, mais elle répondra à toutes les normes de sécurité définies.

2.2 Application dossier judiciaire électronique (ADJ)

Les dossiers relatifs aux procédures judiciaires seront désormais gérés sous forme numérique et le dossier électronique deviendra le dossier principal au sein des autorités judiciaires. Pour permettre ce changement et pouvoir travailler de manière conviviale et efficace avec le dossier électronique, il est primordial de disposer d'un système informatique adéquat. Celui-ci comprend la gestion des dossiers permettant de tracer d'éventuelles modifications, la gestion et l'attribution des tâches, et notamment un outil permettant de travailler avec des documents PDF et des pièces du dossier. Cette solution technique, l'Application dossier judiciaire électronique (ADJ), ne remplacera pas les applications métier existantes (Juris, Tribuna, développements individuels) qui contiennent des informations sur le contrôle des procédures ou des données sur les parties à la procédure mais les complétera. Justitia 4.0 a pour mandat de mettre une ADJ à la disposition des autorités judiciaires.

Au cours de l'année de référence, les activités suivantes ont été menées dans ce projet dans le cadre de la phase d'initialisation :

Poursuite de l'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité a permis d'évaluer si la version autrichienne d'une ADJ, le poste de travail numérique judiciaire autrichien utilisé depuis des années, était adapté à une utilisation à grande échelle dans le système judiciaire suisse.

Au cours de l'année de référence, des Proof of Concept ont été réalisées avec trois partenaires d'étude :

- le canton de Berne, qui utilise l'application métier Tribuna pour les tribunaux,
- les tribunaux du canton d'Argovie, qui utilisent l'application métier Juris, et
- le canton de Genève, qui a sa propre application métier.

Les aspects suivants de la solution autrichienne ont été évalués :

- la possibilité d'intégration avec des applications métier existantes (Juris, Tribuna et développement propre),
- le multilinguisme,
- la qualité du code source en vue de sa reprise et de son développement ultérieur,
- l'organisation du ministère autrichien de la Justice pour la fourniture de la solution,
- l'exploitabilité de la solution chez les opérateurs informatiques des partenaires de l'étude.

L'étude a été réalisée avec les partenaires de l'étude sous la direction du Ministère autrichien de la Justice. Les trois études approfondies et l'évaluation du code ont été achevées avec succès avant la fin 2022. La rédaction du rapport final et la présentation des résultats sont prévues pour le premier trimestre 2023. Les résultats constituent une base importante pour décider s'il convient d'acquiescer une solution de marché ou de reprendre, d'adapter et de développer le poste de travail numérique judiciaire autrichien.

Préparation de la décision sur les variantes

Après avoir analysé différentes solutions ADJ existant en Suisse et à l'étranger, le comité de projet a décidé d'examiner de manière plus approfondie deux variantes d'acquisition : la reprise de la solution autrichienne ou l'acquisition d'une ADJ sur le marché. Les deux variantes doivent être comparées, notamment en vue de la décision sur la variante prévue pour le premier semestre 2023, au moyen de critères prédéfinis concernant la qualité, les délais, les risques, les coûts et la gouvernance.

Gouvernance de l'alliance ADJ

Contrairement à l'utilisation de la plateforme « Justitia.Swiss », l'utilisation de l'ADJ est facultative pour les autorités judiciaires. Lors d'une enquête réalisée en 2021, la majorité des autorités judiciaires se sont prononcées en faveur de l'utilisation d'une ADJ fournie par Justitia 4.0. Dès l'entrée en vigueur de la LPCJ, elles seront dans l'obligation de tenir leurs dossiers sous forme électronique.

La condition préalable à la réalisation commune de l'ADJ est une gouvernance efficace qui pilote le déploiement et l'ancre en tenant compte de l'organisation fédérale. La gouvernance élaborée de l'alliance de l'Application dossier judiciaire électronique (alliance ADJ) sert de convention entre tous les acteurs impliqués. Elle décrit le type de membres, les principes de coopération, l'organisation de l'alliance, notamment les tâches, les compétences et les responsabilités des organes, ainsi que les principes de financement.

Une première version de cette gouvernance a été élaborée au cours de l'année passée sous revue, approuvée par le comité de projet en janvier 2023 et transmise au comité de pilotage.

Proofs of Concept du poste de travail judiciaire numérique autrichien avec les cantons d'Argovie, de Berne et de Genève.

Alliance ADJ pour une réalisation conjointe d'une ADJ

Exigences de base pour l'ADJ

Ce document contient les exigences générales pour l'Application dossier judiciaire (ADJ), sur la base des besoins exprimés au sein des groupes d'experts (tribunaux, ministères publics, sécurité informatique et architecture). L'étendue des fonctionnalités souhaitées pour la future ADJ ainsi que les interfaces avec les systèmes périphériques tels que les applications métier y sont décrites. Ce document a été élaboré au cours de l'année de référence et constitue un document de base important pour un éventuel appel d'offres OMC de l'ADJ. Ces exigences sommaires ont été approuvées par le comité de projet en janvier 2023.

Étapes suivantes

Au cours du premier semestre 2023, les organes directeurs du projet Justitia 4.0 (comité de projet et comité de pilotage) doivent décider s'ils préfèrent reprendre une solution étatique existante ou lancer un appel d'offres selon les règles de l'OMC.

2.3 Gestion du changement (transformation)

Le passage du dossier papier au dossier numérique va changer le travail quotidien des autorités judiciaires. La réussite de la transformation numérique nécessite de multiples activités à différents niveaux. L'introduction d'applications et de systèmes numériques implique toujours un changement au niveau de l'organisation. Au cours de l'année sous revue, des étapes concrètes ont été franchies dans la mise en œuvre du concept de transformation, notamment la création d'un réseau d'ambassadeurs et la mise à disposition des premières prestations de services aux autorités judiciaires (services de transformation).

Programme des ambassadeurs

Les ambassadeurs servent de lien entre le projet Justitia 4.0 et leur organisation

Afin de mieux faire connaître le projet Justitia 4.0 aux autorités judiciaires, de les sensibiliser au processus de changement et d'accompagner les organisations dans leur transition numérique, Justitia 4.0 a mis en place le programme des ambassadeurs. Les ambassadeurs servent de lien entre le projet Justitia 4.0 et leur autorité judiciaire. Ils reçoivent régulièrement des informations actuelles et sont habilités à gérer la transition numérique en collaboration avec les responsables et les organes de direction, à identifier les défis et à soutenir les collègues concernés.

Le 14 novembre 2022 a eu lieu la réunion de lancement pour les plus de 60 nouveaux ambassadeurs de presque toutes les autorités judiciaires (tribunaux et ministères publics). À cette occasion, l'équipe de transformation a familiarisé les ambassadeurs avec le thème de la transformation et les a informés de leur rôle et de leurs tâches. Ils ont appris à connaître les moyens à leur disposition pour accomplir leur mission, comme les fiches pratiques et le storytelling. Les ambassadeurs auront désormais l'occasion d'échanger régulièrement entre eux et de partager leurs expériences.

Storytelling : l'histoire de Justitia 4.0 pour mieux comprendre le projet dans son ensemble

L'être-humain se souvient mieux des images et des histoires que des faits et des chiffres. Partant de ce constat, l'équipe de transformation a développé l'histoire de Justitia 4.0. Le storytelling a pour objectif de décrire le projet général Justitia 4.0 et le chemin à parcourir entre la situation actuelle et la situation souhaitée. Le storytelling sert notamment aux ambassadeurs à expliquer le projet général Justitia 4.0 au sein de leurs autorités judiciaires.

Prestations de services de transformation, notamment des fiches pratiques

La forme et les thèmes des prestations de services dépendent des besoins des autorités judiciaires. L'offre des prestations de services est adaptée en permanence. Dans un premier temps, des prestations de services ont été développées afin d'intensifier le flux d'informations entre le projet Justitia 4.0 et les autorités judiciaires, d'illustrer le travail quotidien à venir et de montrer quels travaux préparatoires doivent être effectués par les autorités judiciaires. Toutes les prestations de services de transformation sont proposées via le site web Justitia 4.0.

L'équipe de transformation a élaboré quatre fiches pratiques au cours de l'année de référence : une fiche pratique sur la planification des projets, une fiche pratique sur l'équipement du poste de travail personnel, une fiche pratique sur l'équipement des salles d'audience et une fiche pratique sur la conversion/numérisation des documents. Les fiches pratiques servent de guide. Pour approfondir chaque thématique, les fiches contiennent en sus des liens vers des études et concepts détaillés, des recommandations ou des retours d'expérience.

Le baromètre du changement: un outil pour mesurer l'efficacité du processus de changement

Baromètre du changement

Afin de mesurer l'ensemble du processus de changement et ses progrès, une enquête en ligne (baromètre du changement) est menée chaque année auprès des responsables. L'évaluation de la première enquête, réalisée fin 2021, était disponible début 2022. Les participants à l'enquête étaient conscients de l'importance de la numérisation de la justice. Ils ont jugé élevées les conséquences de l'ensemble du projet sur leur organisation et leur travail, mais ils estiment être en mesure de bien gérer les changements à venir. Les participants ont en outre mentionné souhaiter des informations supplémentaires et des échanges plus fréquents avec l'équipe de projet. La deuxième enquête a eu lieu fin 2022, les résultats seront disponibles et analysés au premier trimestre 2023 et les éventuelles mesures supplémentaires seront définies dans un deuxième temps. La troisième série d'enquêtes aura lieu fin 2023.

Étapes suivantes

En 2023, d'autres prestations de services seront élaborées dans les domaines suivants : réseau d'ambassadeurs, fiches pratiques, communication interactive via des médias en ligne, échange d'expériences au sein du réseau des autorités judiciaires. Parallèlement, l'histoire de Justitia 4.0 sera développée et une exposition itinérante sera conçue.

2.4 Sécurité

Après l'entrée en fonction d'André Mäder en tant que Chief Information Security Officer (CISO) en octobre 2021, des mesures dans les domaines de la sécurité de l'information et de la protection des données ont pu être mises en place et étendues. En ce qui concerne la sécurité informatique, l'accent a été mis sur l'amélioration de la résilience et l'augmentation de la maturité, aussi bien de l'organisation du programme que de ses objets de livraison (produits). La priorisation des travaux s'est faite en tenant compte des besoins de la future corporation de droit public.

Résilience de l'organisation du projet

Pour augmenter la résilience au sein de l'organisation du projet, des modules de formation, appelés Security Awareness Trainings, sont régulièrement proposés aux collaboratrices et collaborateurs de Justitia 4.0 depuis le milieu de l'année 2022. Il s'agit notamment d'autoévaluations et de simulations d'hameçonnage. L'acceptation et les premiers résultats de ces activités sont bons, notamment en comparaison avec le reste du monde. L'offre de formation à la sécurité sera donc maintenue.

Au cours de l'été 2022, une société externe a contrôlé, au moyen de tests d'intrusion, plusieurs services informatiques (site web du projet, confluence) utilisés par Justitia 4.0, afin de déterminer les points faibles en matière de sécurité informatique. Les prestataires de services concernés ont été impliqués de manière transparente dans le processus afin d'en accroître les bénéfices. Là encore, les résultats se sont avérés très satisfaisants par rapport aux valeurs empiriques : aucun point faible critique n'a été découvert. La mise en œuvre de mesures visant à corriger ou à réduire les vulnérabilités découvertes est bien avancée.

Pour la fin de l'année 2022, des manuels concernant la sécurité de l'information et la sécurité des mots de passe ont également pu être établis. Ils aident les membres de l'équipe à utiliser les outils informatiques en toute sécurité.

Protection des données et sécurité de l'information de la plateforme « Justitia.Swiss »

De même, au cours de l'année de référence, divers éléments de base de la sécurité de l'information, tels que les analyses des besoins de protection et les catalogues de protection de base des TIC, ont été approfondis et, en cas de besoin, complétés. Il convient de mentionner ici en particulier les travaux sur le concept de sécurité de l'information et de protection des données (concept SIPD) de la future plateforme « Justitia.Swiss ». En collaboration avec les partenaires pour le développement et l'exploitation technique de la plateforme, le projet Justitia 4.0 a pu réaliser des progrès matériels ; d'autres améliorations sont prévues tout au long du projet Justitia 4.0. Des représentants des préposés fédéraux et cantonaux à la protection des données sont consultés en fonction de la situation afin qu'ils puissent donner leur avis sur les concepts.

Concept de sécurité de l'information et de protection des données (concept SIPD)

Étapes suivantes

Pour l'année 2023, il est prévu de poursuivre les travaux et les mesures concernant l'équipe de projet et la plateforme « Justitia.Swiss ». Il s'agit notamment de l'introduction de mesures de sécurité dans la plateforme et de l'intégration des risques résiduels liés à la sécurité de l'information dans les processus existants. Pour l'ADJ, les tâches de sécurité de l'information seront intensifiées en ce qui concerne un concept de sécurité de l'information et de protection des données.

2.5 Communication

La communication est un facteur décisif dans le projet Justitia 4.0. L'objectif principal est de créer et de maintenir la confiance dans l'ensemble du projet Justitia 4.0. Pour ce faire, il convient d'informer les groupes cibles concernés régulièrement, de manière transparente et claire, de la démarche et de l'avancement du projet et d'échanger avec eux. Différents canaux de communication sont utilisés à cet effet. Grâce aux ressources humaines supplémentaires de l'équipe de communication et de l'agence externe, le travail de communication a pu être renforcé.

Site Internet

Le site web trilingue sert de hub central pour toutes les informations sur l'ensemble du projet Justitia 4.0. Une refonte du site web a eu lieu au cours de l'année de référence pour améliorer non seulement sa structure mais aussi son contenu. Outre de nombreuses actualités sur l'avancement du projet, les nouvelles pages Application dossier judiciaire et Services ont notamment été mises en ligne. Le rapport annuel a été publié pour la première fois [sous forme numérique](#) et, comme auparavant, en format PDF.

Newsletter

La newsletter a été publiée quatre fois (contre deux auparavant), avec à chaque fois du contenu visuel. Une newsletter a abordé la thématique des avocats, qui sont fortement concernés par Justitia 4.0 et qui s'engagent dans le projet. Plusieurs avocats ont expliqué comment ils travaillent déjà de façon numérique ou comment ils s'y préparent. Les autres thèmes abordés ont été l'interaction des applications métier avec la plateforme ou l'ADJ, le programme des ambassadeurs et la présentation des nouveaux partenaires pour le développement et l'exploitation technique de la plateforme. Le nombre d'abonnés a augmenté d'environ 20% durant l'année 2022.

Des messages ont été régulièrement publiés et partagés sur le réseau social LinkedIn. Le nombre de followers a doublé et a atteint le seuil des 1000 abonnés fin 2022.

Manifestations

La réunion plénière des groupes d'experts en novembre 2022 a pu être à nouveau organisée en présentiel après une pause de trois ans due au coronavirus. Plus de 150 membres de groupes d'experts issus des autorités judiciaires et des avocats, ainsi que les ambassadeurs nouvellement nommés, ont été informés de l'état d'avancement du projet Justitia 4.0. Ils ont pu faire la connaissance des responsables de projet des partenaires externes et ont profité de l'occasion pour échanger leurs points de vue et réseauter.

La direction du projet et l'équipe ont présenté Justitia 4.0 lors de nombreux événements. La collaboration avec la Fédération suisse des avocats mérite d'être soulignée. Celle-ci a organisé cinq ateliers en Suisse alémanique et en Suisse romande avec pour titre « Sur la voie de la numérisation », au cours desquels des membres de l'équipe ont présenté le projet Justitia 4.0 aux avocats présents. Les membres de l'équipe ont également participé au séminaire d'informatique juridique de Macolin, à l'Association des magistrats de l'ordre judiciaire, à la Société des juristes de Lucerne et aux deux mandants, la Conférence sur la justice et la CCDJP.

Médias

Le rapport annuel 2021 et la publication des adjudications ont été des occasions d'informer les médias sur l'ensemble du projet Justitia 4.0. Les sujets ont notamment été repris dans les médias informatiques en ligne et sur leurs plateformes de canaux sociaux (Twitter, LinkedIn). Des interviews du chef de projet général ont été publiées dans la publication « in dubio » de l'Association des avocats bernois et sur « inside-it ». L'information du Conseil fédéral sur les principaux résultats de la consultation sur la LPCJ et l'annonce de l'adoption du message d'ici fin 2022 ont également valu un article dans plusieurs médias.

Communication interne

Les membres du groupe d'experts, les mandants et les responsables ont été informés à cinq reprises par e-mail des principales avancées du projet. En outre, un concept de communication de crise et un concept de communication politique ont été élaborés.

Étapes suivantes

En 2023, les différents canaux de communication continueront à diffuser des informations sur l'état d'avancement du projet, les décisions importantes et les étapes clés. En automne, le troisième événement national sera organisé pour les mandants et les dirigeants.

2.6 Législation, droit et autres activités d'ordre juridique

Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ)

Au niveau fédéral, les résultats de la procédure de consultation sur l'avant-projet de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) ont été publiés fin juin 2022. Le Conseil fédéral a adopté le message et le projet de loi à l'attention du Parlement le 15 février 2023. La commission des affaires juridiques du Conseil national sera la première à se pencher sur la LPCJ fin mars 2023. Le calendrier ultérieur des débats parlementaires n'est pas encore fixé.

Guide pour l'adaptation des lois cantonales sur la justice administrative

Le groupe d'experts Droit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année sous revue et a continué à travailler sur le guide d'adaptation des lois cantonales sur la justice administrative en vue de l'introduction de la plateforme « Justitia.Swiss ». Ce guide sert de législation modèle pour l'adaptation des procédures cantonales en matière de contentieux administratif dans le cadre de l'introduction de la communication électronique dans le domaine judiciaire et de la consultation en ligne des dossiers via la plateforme « Justitia.Swiss ». Il cite différents projets législatifs cantonaux en cours et les prend comme exemples.

Le groupe d'experts a donc suivi de près les développements législatifs au niveau cantonal. Dans le cadre de ces réunions, plusieurs membres ont présenté les projets de révision du droit de procédure des cantons d'Argovie, de Berne, des Grisons et de Zurich. Ces projets ont été mis en consultation au cours de l'année 2022 ou ont déjà été transmis au parlement cantonal concerné.

Convention pour la future corporation de droit public

Parallèlement, les travaux ont progressé sur le projet de convention pour la future corporation de droit public « Justitia.Swiss », qui sera responsable de l'exploitation et du développement de la plateforme. Une première version du texte ainsi qu'un projet de rapport explicatif ont pu être consolidés et présentés au comité de projet.

Étapes suivantes

La convention sur la corporation de droit public sera soumise après approbation par le comité de pilotage aux directrices et directeurs de justice et police et de la Conférence sur la justice, afin que le processus de ratification par les cantons puisse ensuite être lancé.

OFDF	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
LPCJ	Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire
CECO	Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques
CISO	Chief Information Security Officer
DaziT	Dazi = terme romanche pour douane, T pour transformation
E-ID	Identité électronique
HIJP	Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale
TIC	Technologie de l'information et des communications
SIPD	Sécurité de l'information et protection des données
IT ou TIC	Technologie de l'information
ADJ	Application dossier judiciaire (électronique)
JUV	Exécution judiciaire
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
PMO	Project Management Office
GQR	Gestion de la qualité et des risques
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
Sicap	Standards informatiques pour la chaîne pénale
UX	User Experience
OMC	World Trade Organisation (Organisation mondiale du commerce)